

Service :

GIP

À PUBLIER

DU : 20/12/23

AU : 20/12/23



RECU EN PREFECTURE

Le : 20/12/23

Publié le 20/12/23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023 A 9H00
CA N°15

Le Conseil d'Administration du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet, légalement convoqué en date du Mercredi 29 Novembre 2023 s'est réuni au Musée Bonnard, sous la présidence de Madame Muriel DI BARI, Présidente du GIP.

Membres : 5

PRESENTS :

Madame Sandrine AIMASSO, Monsieur Alain VIOTTI, Monsieur Franck GALBERT.

EXCUSEE :

Madame Michèle TABAROT, représentée par Monsieur Alain VIOTTI.

Madame DI BARI a quitté la salle pour la présentation de cette délibération ainsi que pour le vote.



DÉLIBÉRATION n° 1 : Année 2024 - Contribution des membres du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannel.

A ce jour, les membres du GIP sont :

- la commune du Cannel, porteur du projet et coordinateur ;
- l'Office de Tourisme Le Cannel Côte d'Azur, exploité sous forme d'EPIC.

Rappelons qu'en tant que porteur et coordinateur, la commune du Cannel est majoritaire au sein du GIP, elle détient 60 % des droits de vote au sein des organes délibérants. L'Office de Tourisme détient, quant à lui, 40 % des droits de vote.

Chaque année, les membres du GIP doivent s'acquitter d'une contribution au Groupement dont le montant est voté par le Conseil d'Administration.

Ces contributions sont inscrites au budget primitif du GIP, rubrique « Recettes de fonctionnement », chapitre 74 - « Dotations, subventions & participations ».

VU les articles 6, 8, 9 et 10 de la convention constitutive en date du 4 janvier 2021 ;

VU l'intégration au 1^{er} Janvier 2021 de la salle de la Palestre et des deux cinémas par arrêté préfectoral du 21 décembre 2020 ;

Il est donc proposé au Conseil d'Administration :

- de voter le montant de la contribution des membres du GIP, pour l'année 2024, comme suit :
- contribution de la commune du Cannel : 1 450 000,00 € ;
 - contribution de l'EPIC Office de Tourisme Le Cannel Côte d'Azur : 100 000,00 €.

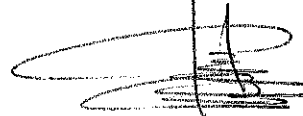
- de prendre acte que ce montant pourra être revu et ajusté dans le cadre des orientations budgétaires 2024 ou d'une décision modificative budgétaire, eu égard aux projets en cours ou à la situation économique.

Il est précisé que le Président du GIP quitte la salle et se déporte du vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme,

La Présidente



Muriel DI BARI

Résumé de l'acte

006-130023609-20231215-CAGIPD1-DE

Numéro de l'acte : CAGIPD1
Date de décision : vendredi 15 décembre 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : GIP Conseil d'Administration N°15 en date du 15 décembre 2023 - Délibération N°1 : Année 2024 - Contributions des membres du GIP pour le développement touristique et culturel de la Ville du Cannet
Classification : 7.10 - Divers
Rédacteur : Patricia SOLER
AR reçu le : 20/12/2023
Numéro AR : 006-130023609-20231215-CAGIPD1-DE
Document principal : 99_DE-DELIB 1 CONTRIBUTION DES MEMBRES DU GIP.pdf

Historique :

20/12/23 15:35	En cours de création	
20/12/23 15:39	En préparation	Patricia SOLER
20/12/23 15:39	Reçu	Patricia SOLER
20/12/23 15:39	En cours de transmission	
20/12/23 15:40	Transmis en Préfecture	
20/12/23 15:44	Accusé de réception reçu	

Service :

GIP
À PUBLIER
DU : 20/11/23
AU : 20/11/24



RECU EN PREFECTURE

Le : 20/11/23

Publié le 20/11/23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023 A 9H00
CA N° 15**

Le Conseil d'Administration du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet, légalement convoqué en date du Mercredi 29 Novembre 2023 s'est réuni au Musée Bonnard, sous la présidence de Madame Muriel DI BARI, Présidente du GIP.

Membres : 5

PRESENTS :

Madame Sandrine AIMASSO, Monsieur Alain VIOTTI, Monsieur Franck GALBERT.

EXCUSEE :

Madame Michèle TABAROT, représentée par Monsieur Alain VIOTTI.



DÉLIBÉRATION n° 2: Rayonnement du musée Bonnard – Partenariat et billet couplé avec la Fondation Maeght.

La renommée du musée Bonnard ne cesse de s'affirmer, tant au niveau régional que national voire international. En atteste notamment les demandes de prêts toujours plus nombreuses et l'exposition de Pierre Bonnard sur la scène internationale.

En 2024, les collections du musée seront prêtées entre autre à la Fondation Maeght – Saint-Paul-de-Vence pour l'exposition *Matisse Bonnard* célébrant les 60 ans de la Fondation (juin 2024).

Le musée conforte également une assise internationale par des partenariats avec de prestigieuses institutions telles que le Mitsubishi Ichigokan Museum de Tokyo en 2020-2022 et prochainement avec la Fondation Mapfre de Madrid (2026).

Toujours dans l'optique de développer ses offres envers les publics et de poursuivre la dynamique engagée avec des acteurs marquants du tourisme azuréen, le musée Bonnard et le Musée International de la Parfumerie de Grasse se sont accordés sur un billet couplé qui ouvre ainsi la gamme des « billets découverte ».

Cette formule attractive rencontre, aujourd'hui, de plus en plus d'adeptes.

A ce propos, afin de fédérer d'autres acteurs culturels de grandes renommées à cette dynamique et de promouvoir des offres découvertes permettant aux visiteurs de poursuivre et de compléter leur connaissance sur Pierre Bonnard, son époque, son territoire, le musée Bonnard souhaite, pour 2024, lancer un billet couplé avec la Fondation Maeght de Saint-Paul-de-Vence.

Pour encourager la synergie et la visite des deux sites, le tarif du billet couplé pourrait être fixé à 20 €, 15 € pour la Fondation Maeght et 5 € pour la Ville.

Cette union entre ces deux grandes institutions du territoire méditerranéen s'explique par l'histoire d'amitié qui s'est nouée entre ses deux grands acteurs culturels. « Bonnard a été le grand tournant de ma vie, il est devenu, pas à pas, mon grand ami » dit Aimé Maeght.

Et réciproquement, le peintre confie : « Si j'avais dû avoir un fils, c'est comme cela que je l'aurais voulu ».

40 ans les séparent mais une grande amitié se noue.

Pour ce faire, le GIP souhaite contracter un partenariat tarifaire avec la Fondation Maeght, située à Saint-Paul-de-Vence.

Cette action de valorisation du musée s'inscrit dans le cadre des partenariats déjà mis en œuvre avec le musée de Grasse, la SNCF, etc.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration :

- d'adopter le principe de création d'un billet couplé entre le musée Bonnard et la Fondation Maeght de Saint-Paul-de-Vence ;
- d'adopter l'encaissement par l'intermédiaire de la régie du musée Bonnard de produits pour le compte de la Fondation Maeght ;
- d'autoriser Monsieur le Directeur à signer tous documents à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de ce billet couplé ;

La décision de création de nouveaux tarifs et de nouvelles recettes relèvera de la compétence du Directeur et sera transmise au comptable public pour application.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme,

La Présidente



Muriel DI BARI

Résumé de l'acte

006-130023609-20231215-CAGIPD2-DE

Numéro de l'acte : CAGIPD2
Date de décision : vendredi 15 décembre 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : GIP Conseil d'Administration N°15 en date du 15 décembre 2023- Délibération N°2 : Rayonnement du Musée Bonnard - Partenariat et billet couplé avec la Fondation Maeght
Classification : 7.10 - Divers
Rédacteur : Patricia SOLER
AR reçu le : 20/12/2023
Numéro AR : 006-130023609-20231215-CAGIPD2-DE
Document principal : 99_DE-DELIB 2 PARTENARIAT FONDATION MAEGHT.pdf

Historique :

20/12/23 15:39	En cours de création	
20/12/23 15:41	En préparation	Patricia SOLER
20/12/23 15:41	Reçu	Patricia SOLER
20/12/23 15:41	En cours de transmission	
20/12/23 15:42	Transmis en Préfecture	
20/12/23 15:45	Accusé de réception reçu	

Service :

GIP

A PUBLIER

DU : 20/12/2023

AU : 20/02/2024



RECU EN PREFECTURE

Le : 20/12/23

Publié le 20/12/23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023 A 9H00
CA N° 15**

Le Conseil d'Administration du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet, légalement convoqué en date du Mercredi 29 Novembre 2023 s'est réuni au Musée Bonnard, sous la présidence de Madame Muriel DI BARI, Présidente du GIP.

Membres : 5

PRESENTS :

Madame Sandrine AIMASSO, Monsieur Alain VIOTTI, Monsieur Franck GALBERT.

EXCUSEE :

Madame Michèle TABAROT, représentée par Monsieur Alain VIOTTI.



DÉLIBÉRATION n° 3 : Rayonnement du musée Bonnard - Partenariat avec le musée départemental des Arts Asiatiques dans le cadre des actions Education Artistique et Culturelle (E.A.C.) du musée Bonnard.

L'ouverture du musée Bonnard en juin 2011 a permis le lancement d'un ensemble d'activités autour des expositions afin d'accompagner le parcours du visiteur de manière pédagogique et didactique.

Le musée mène un travail en partenariat avec l'Éducation Nationale en direction des publics scolaires du 1^{er} et 2nd degrés dans le cadre de projets pédagogiques d'éducation artistique et culturelle.

Ainsi, le musée poursuit divers projets salués par l'Inspection Académique comme le projet intitulé « **Projet Bonnard** » à destination des classes maternelles et primaires du Cannet qui fête en 2024 ses 18 ans.

La thématique de l'année scolaire 2023-2024 abordera la notion du japonisme dans l'œuvre de Pierre Bonnard.

En effet, ne fut-il pas surnommé par Félix Fénéon « Bonnard très japonard ».

Les collections du musée abritent un bel ensemble d'œuvres nabis comme le très bel exemplaire du *Paravent des nourrices. Frise de fiacre* (1894).

Ce projet s'articule autour de temps de formation pour les enseignants, de sorties culturelles, de temps de production en classe pour les élèves lesquels se clôturent par une exposition des productions réalisées au cours de l'année scolaire.

Aussi, afin de sensibiliser les 16 classes inscrites à l'édition 2023-2024, le musée Bonnard souhaite s'associer au Musée départemental des Arts Asiatiques, musée disposant d'une très belle collection sur les arts japonais.

Ces visites-ateliers permettront non seulement d'explorer les collections mais aussi d'appréhender les arts japonais et leurs influences sur l'œuvre de Bonnard.

Aussi, dans un cadre d'échanges et de partenariat avec un établissement culturel du département, il est proposé aux écoles élémentaires de la ville du Cannet de bénéficier de manière gracieuse de ces visites-ateliers.

Les conditions et modalités de cet échange sont formulées dans la convention jointe à cette délibération.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver et entériner l'accord de partenariat avec le Musée départemental des Arts asiatiques de Nice,
- d'autoriser le directeur du GIP à signer la convention, annexée à la présente délibération, et les documents y afférent.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme,

La Présidente



Muriel DI BARI

Résumé de l'acte

006-130023609-20231215-CAGIPD3-1-DE

Numéro de l'acte : CAGIPD3-1
Date de décision : vendredi 15 décembre 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : GIP Conseil d'Administration N°15 en date du 15 décembre 2023- Délibération N°3 : rayonnement du Musée Bonnard - Partenariat avec le Musée départemental des Arts Asiatiques dans le cadre des actions Éducation Artistiques et Culturelle (EAC) du Musée Bonnard
Classification : 8.9 - Culture
Rédacteur : Patricia SOLER
AR reçu le : 20/12/2023
Numéro AR : 006-130023609-20231215-CAGIPD3-1-DE
Document principal : 99_DE-DELIB 3 PARTENARIAT MUSEE EAC.pdf

Pièces jointes :

99_DE-PJ Délibération n°3 CONVENTION DE
PARTENARIAT MUSEE ARTS ASIATIQUES PROJET
BONNARD 2023-24.pdf

Historique :

20/12/23 15:52	En cours de création	
20/12/23 15:56	En préparation	Patricia SOLER
20/12/23 15:56	Reçu	Patricia SOLER
20/12/23 15:58	En cours de transmission	
20/12/23 15:58	Transmis en Préfecture	
20/12/23 16:01	Accusé de réception reçu	

Service : **GIP**
A PUBLIER
DU : **20/11/2023**
AU : **20/02/2024**



RECU EN PREFECTURE
Le : **20/11/2023**

Publié le **20/11/2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023 A 9H00
CA N° 15**

Le Conseil d'Administration du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet, légalement convoqué en date du Mercredi 29 Novembre 2023 s'est réuni au Musée Bonnard, sous la présidence de Madame Muriel DI BARI, Présidente du GIP.

Membres : 5

PRESENTS :

Madame Sandrine AIMASSO, Monsieur Alain VIOTTI, Monsieur Franck GALBERT.

EXCUSEE :

Madame Michèle TABAROT, représentée par Monsieur Alain VIOTTI.



DÉLIBÉRATION n° 4 : Rayonnement du musée Bonnard – mise en œuvre du pass Culture.

Le pass Culture est un dispositif mis en place par le Ministère de la Culture né de la volonté de mettre à disposition des jeunes un nouveau dispositif favorisant l'accès à la culture afin de renforcer et diversifier les pratiques culturelles, en révélant la richesse culturelle des territoires.

Il a déjà été mis en place par le GIP pour les deux cinémas du Cannet.

Le pass Culture est un nouvel outil créé et expérimenté en 2020 par le Ministère de la Culture. Ce dispositif pour les jeunes de 15 à 18 ans et pour ceux en âge d'être scolarisés au collège et au lycée, dote le détenteur du pass Culture d'un crédit de 300 €, utilisable pendant 24 mois.

Il vise à favoriser leur accès à la culture en leur permettant de s'affranchir du frein financier.

Le musée Bonnard voit en ce dispositif une véritable opportunité d'attirer encore plus les jeunes publics et adolescents qu'il est parfois difficile de mobiliser. L'application pass Culture permet à chaque établissement partenaire de valoriser sa programmation qu'elle soit tarifée ou non.

Le détenteur du pass Culture peut ainsi réserver et régler par exemple une entrée au musée, un atelier de pratique artistique ou un ouvrage proposé à la boutique du musée.

L'établissement partenaire en l'occurrence, le musée Bonnard, reçoit via l'interface la réservation ainsi qu'une contrepartie informatique du paiement qui sera ensuite transmise pour remboursement.

Les offres culturelles tarifées par le musée Bonnard et par la librairie boutique, réservées à travers le pass Culture, feront l'objet d'un remboursement par la SAS pass Culture selon le barème prévu dans les conditions générales d'utilisation mentionnées à l'article 2 de la convention de partenariat ci-jointe.

La convention est valable un an à compter de la date de signature et elle est renouvelable par tacite reconduction.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver la convention de partenariat avec la société pass Culture annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le directeur du GIP à signer ladite convention et les documents y afférent,
- de dire que les recettes correspondantes seront recouvrées au budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme,

La Présidente



Muriel DI BARI

Résumé de l'acte

006-130023609-20231215-CAGIPD4-DE

Numéro de l'acte : CAGIPD4
Date de décision : vendredi 15 décembre 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : GIP Conseil d'Administration N°15 en date du 15 décembre 2023 : Délibération N°4 : rayonnement du musée Bonnard - mise en œuvre du pass culture
Classification : 8.9 - Culture
Rédacteur : Patricia SOLER
AR reçu le : 20/12/2023
Numéro AR : 006-130023609-20231215-CAGIPD4-DE
Document principal : 99_DE-DELIB 4 PASS CULTURE.pdf

Pièces jointes :

99_DE-PJ Délibération n°4 Convention de partenariat
PASS CULTURE.pdf

Historique :

20/12/23 16:04	En cours de création	
20/12/23 16:13	En préparation	Patricia SOLER
20/12/23 16:13	Reçu	Patricia SOLER
20/12/23 16:14	En cours de transmission	
20/12/23 16:14	Transmis en Préfecture	
20/12/23 16:24	Accusé de réception reçu	

Service :
311
A PUBLIER
DU : 20/12/2023
AU : 20/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023 A 9H00
CA N° 15

Le Conseil d'Administration du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet, légalement convoqué en date du Mercredi 29 Novembre 2023 s'est réuni au Musée Bonnard, sous la présidence de Madame Muriel DI BARI, Présidente du GIP.

Membres : 5

PRESENTS :

Madame Sandrine AIMASSO, Monsieur Alain VIOTTI, Monsieur Franck GALBERT.

EXCUSEE :

Madame Michèle TABAROT, représentée par Monsieur Alain VIOTTI.



DÉLIBÉRATION n° 5 : Rayonnement du musée Bonnard : Offre promotionnelle pour le film « Bonnard, Pierre et Marthe ».

L'année 2023 est une grande année pour Pierre et Marthe Bonnard. L'histoire de leur passion est portée au cinéma dans un film intitulé *Bonnard, Pierre et Marthe*, réalisé par Martin Provost que la bande-annonce résume ainsi :

Pierre Bonnard ne serait pas le peintre que tout le monde connaît sans l'énigmatique Marthe qui occupe à elle seule presque un tiers de son œuvre ...

Bonnard est incarné par Vincent Macaigne, Marthe interprétée par Cécile de France.

Avec ce long métrage la renommée de Pierre Bonnard va s'accroître auprès d'un plus large public.

Le film, qui sortira en France le 10 janvier 2024, a été projeté en avant-première à la salle de la Palestre au Cannet le 4 octobre dernier. Ce fût un grand succès, salle comble avec plus de 1200 spectateurs.

Martin Provost et Cécile de France seront à nouveau au Cannet à l'occasion d'une rencontre-débat, et ce avant la sortie nationale.

Ce rendez-vous est fixé au 20 décembre. Le film sera projeté dans les deux salles de la Ville, Cinétoile Rocheville et Cannet Toiles, puis suivi d'un échange entre le public, Cécile de France et Martin Provost au Musée Bonnard.

La sortie nationale du film coïncide avec la présentation des collections du musée Bonnard. En effet, jusqu'au 25 février 2024, le musée Bonnard présente *Bonnard, son musée, ses collections*.

Aussi, pour marquer ce grand événement autour de notre peintre d'exception, il est proposé de faire vivre au public une nouvelle aventure exceptionnelle.

Pour tout billet d'entrée acheté au musée Bonnard, la gratuité de la séance *Bonnard, Pierre et Marthe* est offerte dans l'un des cinémas du Cannet et ce pour toute la durée de sa programmation.

Cette démarche s'inscrit dans le principe de diffusion au plus grand nombre de la culture. Elle s'adresse aux visiteurs du musée qui veulent prolonger la découverte de cette relation magique et exceptionnelle entre Marthe et Pierre, de comprendre le mystère Marthe Bonnard, la relation de ce couple complémentaire tant dans la peinture que dans la vie.

Un dépliant sera présent à l'accueil du musée comme à celui du cinéma pour parfaire la communication de cette offre exceptionnelle.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver l'adhésion à cette opération de communication promotionnelle,
- d'approuver l'inscription de cette gratuité à la grille tarifaire des cinémas.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme,

La Présidente



Muriel DI BARI

Résumé de l'acte

006-130023609-20231215-CAGIPD5-DE

Numéro de l'acte : CAGIPD5
Date de décision : vendredi 15 décembre 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : GIP Conseil d'Administration N°15 en date du 15 décembre 2023 - Délibération N°5 : rayonnement du musée Bonnard : offre promotionnelle pour le film "Bonnard, Pierre et Marthe".
Classification : 7.10 - Divers
Rédacteur : Patricia SOLER
AR reçu le : 20/12/2023
Numéro AR : 006-130023609-20231215-CAGIPD5-DE
Document principal : 99_DE-DELIB 5 OFFRE PROMOTIONNELLE FILM BONNARD.pdf

Historique :

20/12/23 16:13	En cours de création	
20/12/23 16:16	En préparation	Patricia SOLER
20/12/23 16:16	Reçu	Patricia SOLER
20/12/23 16:17	En cours de transmission	
20/12/23 16:18	Transmis en Préfecture	
20/12/23 16:22	Accusé de réception reçu	